

La dématérialisation fiscale des factures fournisseurs GS1 Paris, le 17 juin 2010

Dématérialisation fiscale : principes



Périmètre cible

(sur la base des art. 289v et 289bis du CGI)

- Echanges de fichiers électroniques structurés, signés ou non
- Echanges de fichiers électroniques non structurés mais obligatoirement signés
 - Factures fournisseurs au sens strict
 - Factures d'acomptes
 - Avoirs

Hors périmètre

- Echange de factures sous forme électronique (EDI, PDF non signé) hors des conditions propres à la dématérialisation fiscale
- Numérisation et éventuelle intégration des données comptables par LAD (Lecture automatique des données)
- Bons de commande
- Projets de décomptes sur marchés de travaux

• Principe de la dématérialisation

- Production par le fournisseur d'un fichier de données (format xml) depuis son système de facturation
- Envoi automatique de ce fichier vers Chorus
- Génération automatique d'une demande de paiement au statut « pré-enregistré » en référence à un engagement juridique créé au préalable dans Chorus, pour traitement dans le workflow Chorus

• Mise en perspective

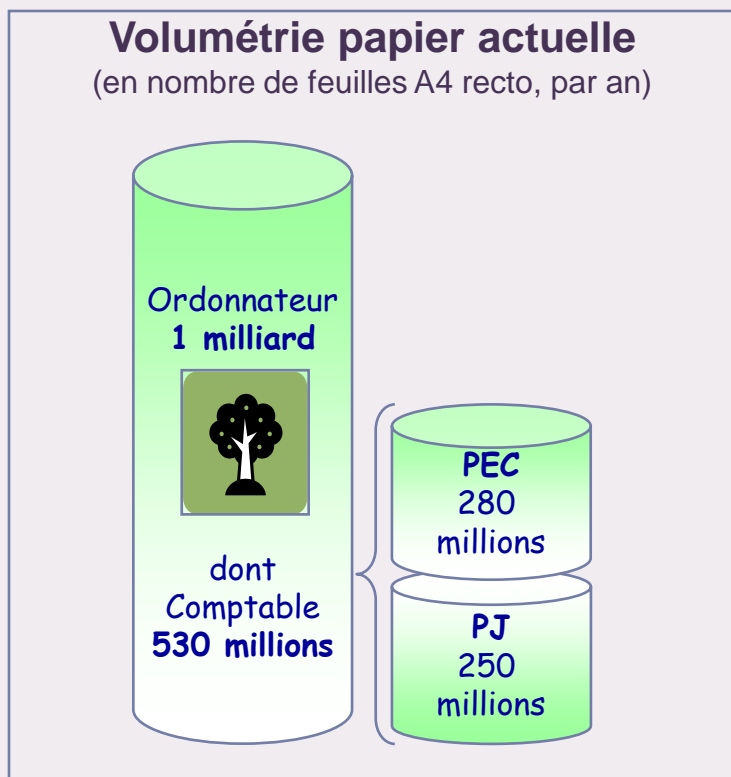
- Volumétrie concernée : 3 millions de factures fournisseurs, hors frais de déplacements, bourses et frais de justice : les factures d'un montant inférieur à 300€ contribuent à 0.6% des dépenses de l'Etat, mais représentent 60% des volumes traités
- Disponibilité de la fonctionnalité : courant 2010



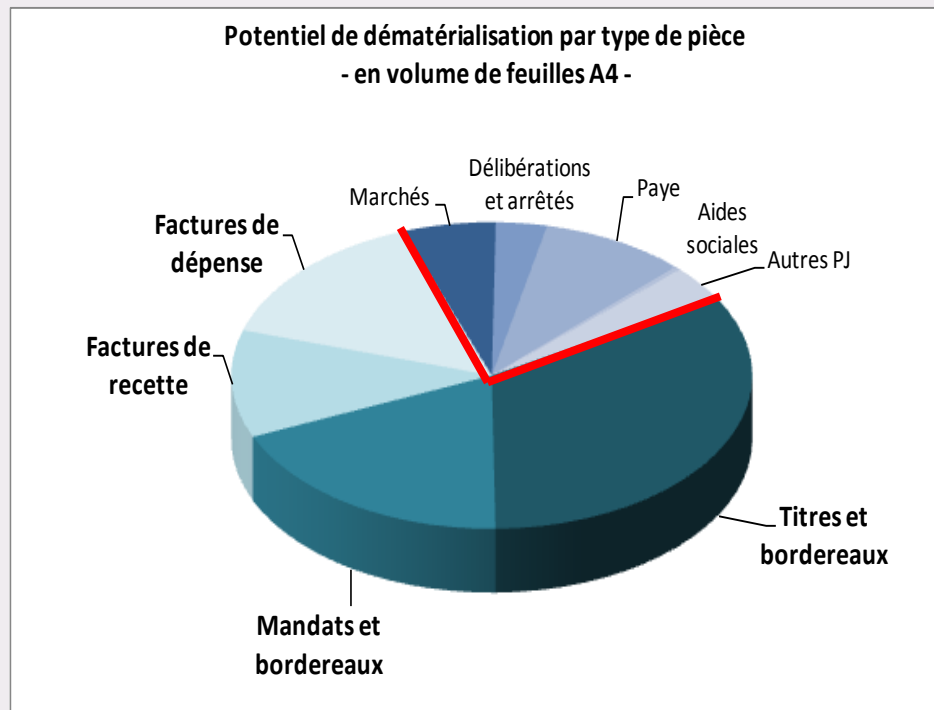
Gains attendus

- Accroissement des contrôles possibles (délais de règlement, demandes de paiement...)
- Réduction des tâches de saisie manuelle
- Réduction des coûts de stockage
- Facilité l'accès aux PJ pour tous les acteurs de la dépense

La dématérialisation dans le secteur public : des enjeux importants



117 000 collectivités
et établissements publics locaux



- les factures représentent 1/8 des documents échangés par les CEPL et les comptables publics annuellement pour l'exécution budgétaire et comptable

Une offre de dématérialisation menée en partenariat avec les représentants des CEPL et les juridictions financières disponible progressivement depuis 2005

Les pièces justificatives

- **Les factures fournisseurs**
Disponibilité Juin 2007
- **La dématérialisation fiscale**
- **Les formats structurés privilégiés**
 - UBL Invoice 2.0
 - eInvoice 1.0
 - schéma XML de facture simplifiée PES (interne DGFIP)
- **Les formats documents possibles avec signature électronique de l'émetteur**
 - par un certificat référencé
 - <http://www.telecom.gouv.fr/rubriques-menu/entreprises-economie-numerique/certificats-references-pris-v1/categories-familles-certificats-references-pris-v-1-506.html>
- **Des modalités de transmission à déterminer librement avec les CEPL**
 - En fonction du système d'information de chaque partenaire



Un document unique rassemblant l'ensemble des préconisations nationales depuis le 18 janvier 2010

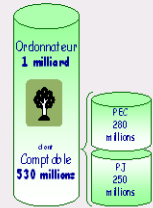
Accessible depuis le site Internet
Bercy colloc/Finances locales/Dématérialisation

http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo_struct_fina_loca/dema/conv_cadr_3.html

Intégrant l'ensemble des documents transmis par la CEPL au comptable pour l'exécution budgétaire et comptable

- La possibilité de dématérialiser toute la chaîne

Pour toutes les pièces justificatives, un accord local tripartite préalable à la mise en œuvre de la dématérialisation entre la collectivité/ le comptable/ la CRC



Les conditions préalables à la mise en œuvre de la dématérialisation fiscale des factures fournisseurs

▪ La mise en œuvre d'un logiciel de facturation validé pour générer des factures électroniques

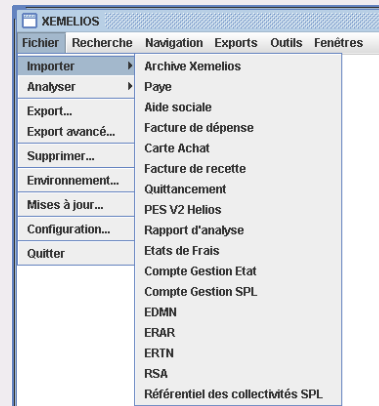
- Les données structurées sont à privilégier
 - Facilite et accélère le traitement de la facture par le destinataire en permettant l'intégration automatique des données par le destinataire
 - Une feuille de style et un outil d'exploitation associés fournis
- Un certificat électronique référencé est à prévoir si les factures sont signées électroniquement
- La mise en place d'un contrat d'interchange avec les CEPL
 - Un contrat d'interchange type est envisagé

▪ Deux possibilités alternatives :

- Le recours à la facturation par tiers
 - La facture est établie par une plate-forme de facturation
 - Une validation préalable du développement avec chaque plate-forme à mener
- Le recours à l'auto facturation
 - Le débiteur établit lui-même la facture
 - Des travaux conjoints à mener Une validation préalable du développement

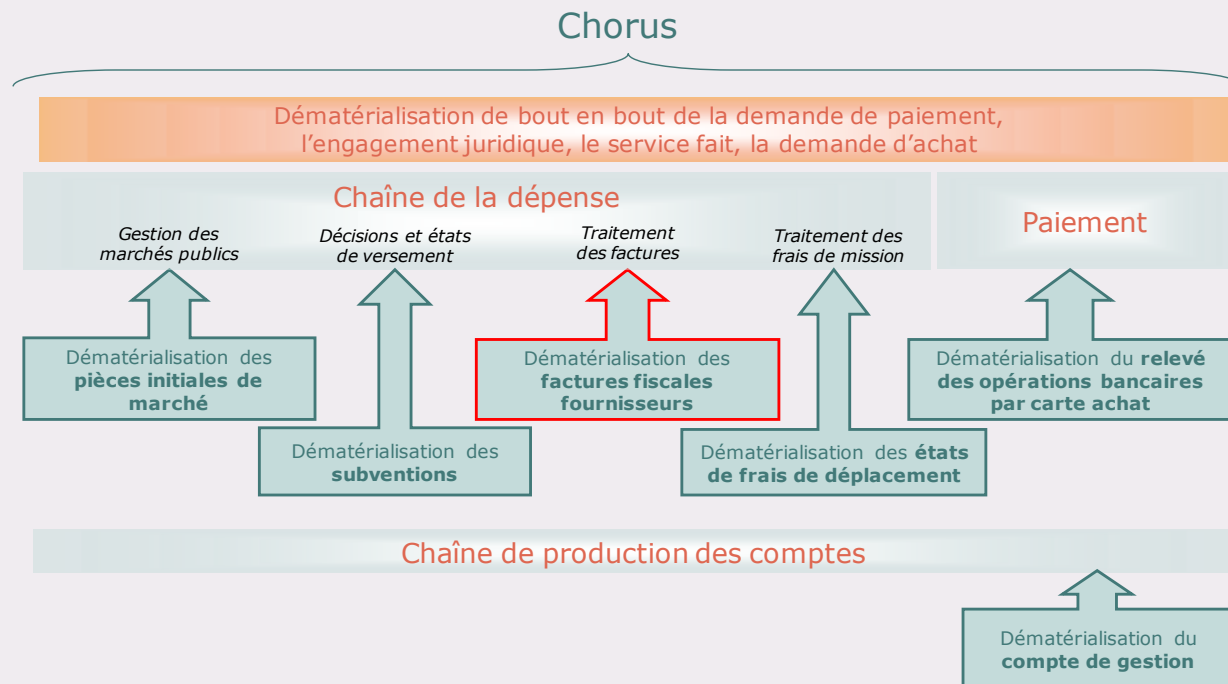
L'exploitation des données XML : l'outil XéMÉLios

- Développé et mis à disposition par la DGFIP
 - Sources publiées sur le site public Adullact <http://adullact.net/projects/xemelios/>
- A base de logiciels libres
 - Chaque partenaire est libre de réaliser des évolutions
- Assure l'analyse et l'exploitation de données au format XML
 - Validé par une convention cadre nationale
 - Référencé par une convention cadre nationale
 - Recherches multicritères, tris, visualisation et exports vers outils bureautiques
- Utilisé par le comptable public et les juridictions financières
 - Par la CEPL si elle le souhaite ou n'a pas d'outil spécifique



Dématérialisation dans Chorus

- Chorus est une opportunité pour la dématérialisation. Chorus permet techniquement une dématérialisation large entre acteurs internes à l'Administration (ex. acheteurs, gestionnaires), acteurs externes (ex. fournisseurs), organismes de contrôle
- Sur la base de ce constat, 6 chantiers de dématérialisation ont été passés au stade la mise en œuvre, sur la base des comités de pilotage dématérialisation initiés en 2007 par l'AIFE, avec les représentants de l'ensemble des ministères, les instances réglementaires (DB, DGFIP) et le Service des Achats de l'Etat (SAE). Ces 6 chantiers s'ajoutent à la dématérialisation de la demande de paiement, de l'EJ, du SF, de la DA qui sont un acquis de Chorus depuis son lancement.



Dématérialisation fiscale : nature des données

- **Une facture est composée d'une en-tête et de ligne(s) de facture : l'en-tête de la facture contient les informations générales (émetteur, récepteur, devise...) et les lignes de facture contiennent les éléments de détail : quantité, prix unitaire...**
- **La facture dématérialisée présente les informations métiers et les présente de manière identique à la facture papier.**
- **Les données contenues dans l'en-tête et dans les lignes de facture sont composées de :**
 - Champs obligatoires communs à tous les types de fournisseurs ; par ex nom et adresse du fournisseur et du client, date de délivrance ou d'émission, quantité, dénomination précise, prix unitaire hors taxes, taux de TVA
 - Données imposées par la norme et Chorus ; par ex le numéro de l'engagement juridique
 - Et de données spécifiques au type de fourniture présentées de la même manière que dans les factures papiers (par exemple pour la fourniture d'énergie).

Une démarche commune Etat/CEPL avec EDF

Facture papier

Simulation Covered by Estream Dialogue 03/03/2010, Version 6.1.009 -/-
EDF Entreprises
Direction Commerciale Ouest
10 Impasse des Jades
BP 33876
44338 NANTES Cedex 03

Service Clients Ouest - MSB
10 Impasse des Jades
BP 33876
44338 NANTES Cedex 03
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h
Téléphone : 09 20 12 20 02
Coût de l'appel pour les n° en 0 820 : 0,118 € TTC/min
e-mail : edf-entreprises-ouest@edf.fr
www.edfentreprises.fr
Dépannage électricité 24h/24 : 0 810 333 029
(Prix d'un appel local)

607997560807-07RO8T01
ETAT MINISTERE DE LA DEFENSE
BCRM BREST - GTP CC16
9991074200001*006-00830
29240 BREST NAVAL

Compte commercial : 1-4KGV-3707
Compte de facturation : 6079975550

Nom du client : GENDARMERIE MARITIME
Lieu de consommation : FORT DE CROZON
BAT H2 COMMUNS
29160 CROZON

Facture 4897993 du 25/02/2010

A défaut de paiement à la date prévue, le montant total TTC dû sera majoré de pénalités au taux annuel de 5,68 % avec un seuil minimum de facturation des pénalités par facture de 45,00 euros.

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edfentreprises.fr

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics.

Prochaine facture vers le 25/04/2010

Votre facture évolue : Pour découvrir votre nouvelle facture et les nouveaux services associés comme la Facture Electronique, connectez-vous sur votre espace www.edfentreprises.fr



En cours de validation

Facture électronique

SEGCSPG075 - « Fourni par EDF »
BCRM BREST GTP CC16
9991074200001*006-00830
29240 BREST NAVAL

Nom du client : GENDARMERIE MARITIME
Lieu de consommation : FORT DE CROZON
BAT H2 COMMUNS
29160 CROZON

Facture 4897993 du 25/02/2010

Total TTC (EUR) 70,38
Compte tenu de la situation de votre compte, le montant à payer s'élève à : 70,38
Nous vous remercions de votre règlement avant le : 12/03/2010
 Paiement par Virement
FR07 20041 00001 5751922V020 97
Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

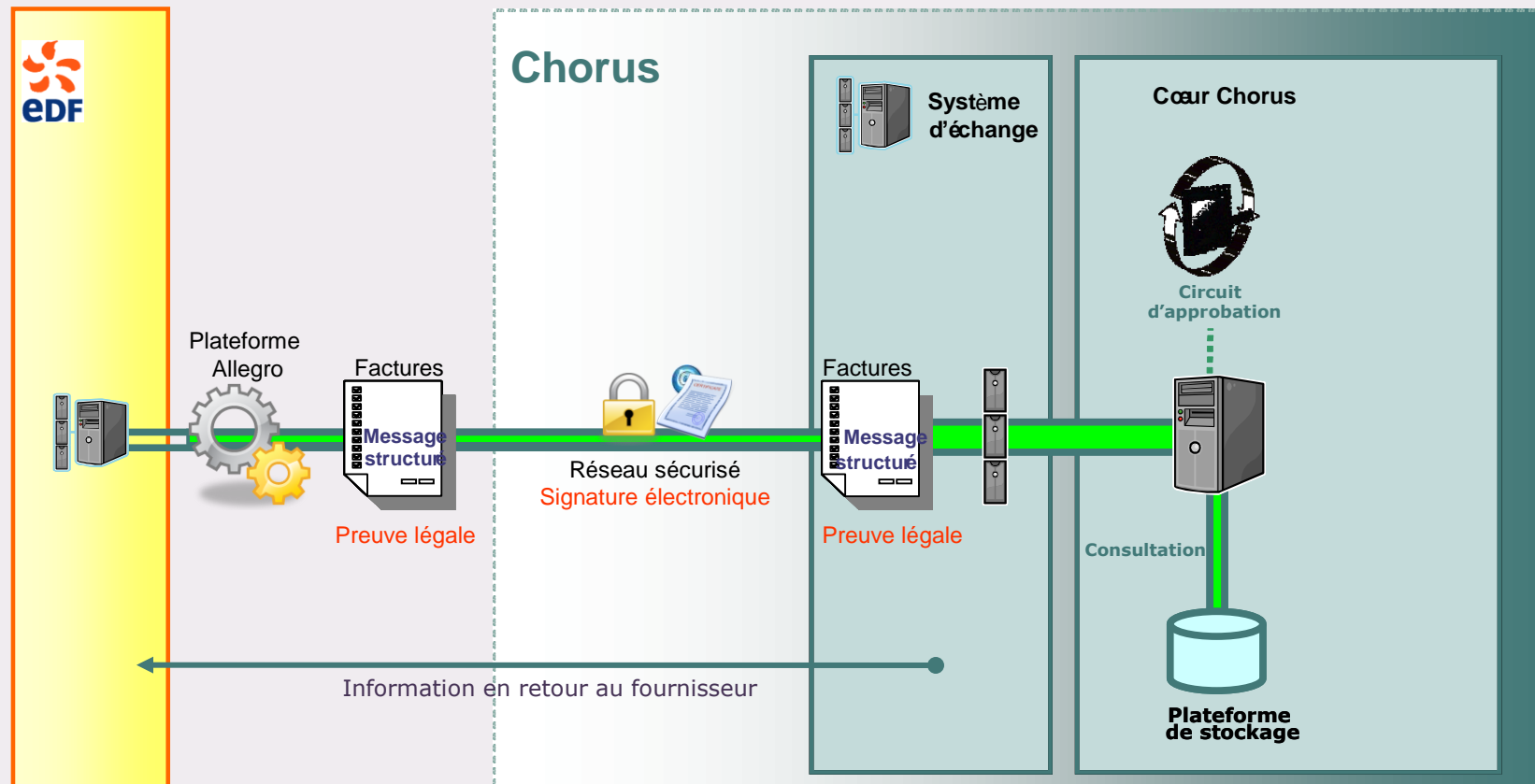
Facture 4897993 du 25/02/2010

A défaut de paiement à la date prévue, le montant total TTC dû sera majoré de pénalités au taux annuel de 5,68 % avec un seuil minimum de facturation des pénalités par facture de 45,00 euros.

Total TTC (EUR) 70,38
Compte tenu de la situation de votre compte, le montant à payer s'élève à : 70,38
Nous vous remercions de votre règlement avant le : 12/03/2010
 Paiement par Virement

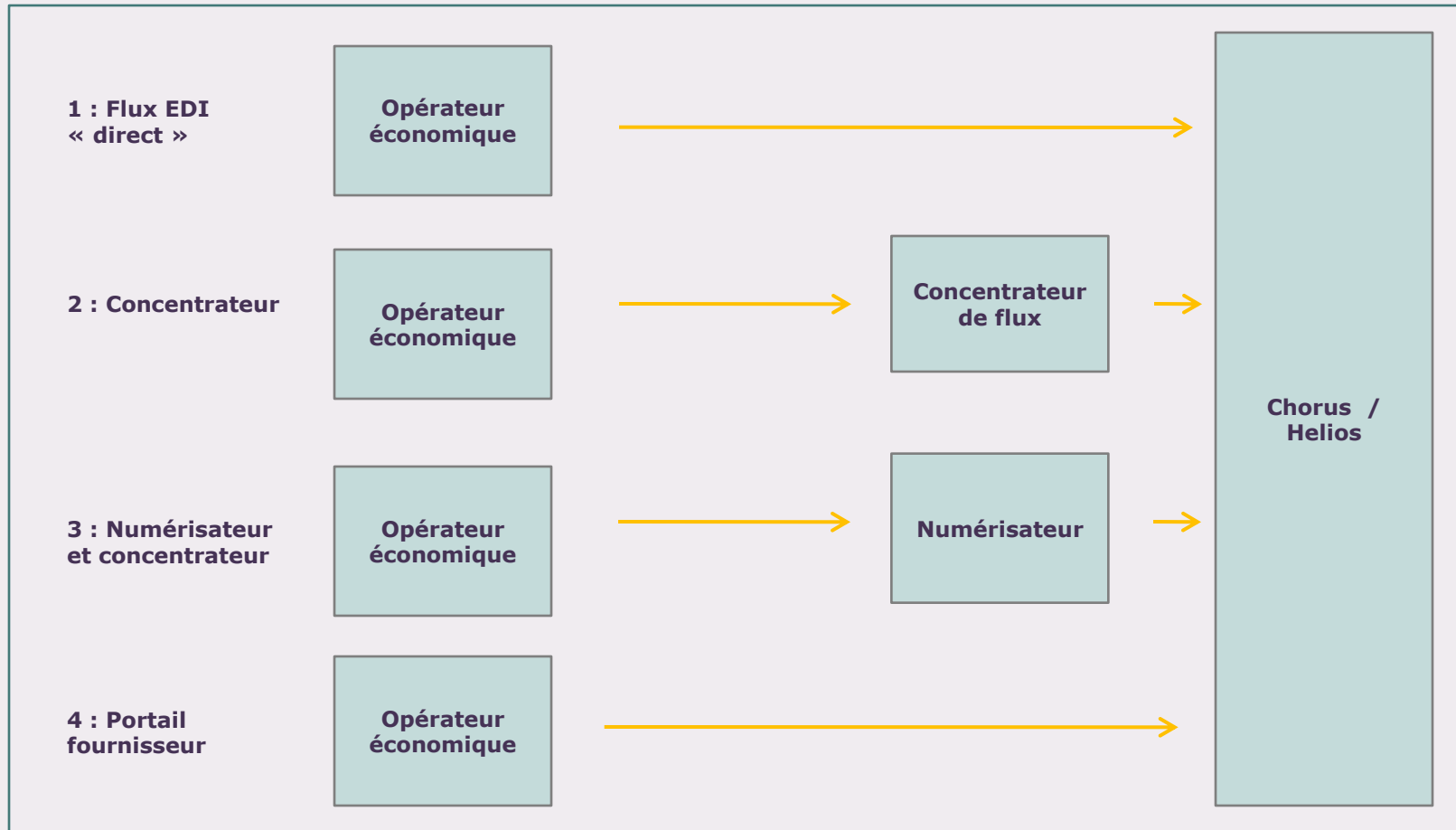
Dématérialisation fiscale : solution mise en œuvre avec Chorus

- Exemple du pilote avec EDF.



Les scénarios possibles pour les PME / TPE

- Présentation des pistes



Vos questions



Merci de votre attention

Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique

Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat

Contacts :

**Nicolas BOTTON,
Chef de Projet Dématérialisation, Mission MOADT,**

nicolas.botton@finances.gouv.fr

dematerialisation.aife@finances.gouv.fr

Direction Générale des Finances Publiques

Pôle national de dématérialisation de la mission Hélios

Contacts :

Martine FAGES, chargée des questions juridiques,

martine.fages1@dgfip.finances.gouv.fr

pole.demat@dgfip.finances.gouv.fr